

Déclaration commune FSU, CGT, FNEC-FP-FO , Action et Démocratie, SUD, SUNDEP, Synep-cfe cgc

Nos organisations syndicales FSU, CGT, FNEC-FP-FO, Action et Démocratie, Snalc, SUD éducation, SUNDEP-Solidaires et Synep-Cfe-Cgc tiennent à rappeler que la situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des agents publics. Cette obligation réglementaire est de la responsabilité des employeurs publics qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Or nous constatons et regrettons que ceci ne soit toujours pas le cas.

Nous demandons la mise en place des demi-groupes et allègements d'effectifs demandés par les équipes éducatives des écoles, collèges, lycées, LP et LGT, dans le respect du cadre national des programmes, de la liberté pédagogique et des obligations réglementaires de service."

Nous demandons en outre, parce que la situation actuelle l'exige, la présence massive de personnels dans les écoles, collèges et lycées. Qu'à cette fin soient recrutés dans l'immédiat les candidates et candidats des listes complémentaires, que ces listes soient abondées et que des recrutements supplémentaires soient prévus dans les mois à venir. Nous demandons également un recrutement à la hauteur d'assistantes et d'assistants d'éducation plutôt que de collègues en service civique dont la vie scolaire n'est pas la mission ainsi qu'un recrutement massif d'AESH.

Pouvez-vous nous indiquer, Madame le Recteur, quels moyens supplémentaires pour l'académie – outre les services civiques – ont pu être demandés ?

Nous nous interrogeons par ailleurs sur la réalité des chiffres officiels du nombre de malades parmi les élèves et les personnels de notre académie suite aux investigations ayant mis en lumière au niveau national un très gros écart entre les chiffres de l'Institution et ceux du Ministère de la Santé. Nous demandons également à avoir régulièrement connaissance des foyers épidémiques dans l'ensemble des établissements.

Nous tenons également à signaler deux problèmes pour lesquels nous vous demandons, Madame le Recteur, de faire respecter les textes. En effet, les pressions se multiplient sur les personnels vulnérables pour qu'ils renoncent à leurs droits, ceci n'est pour nous pas acceptable. Par ailleurs, nous demandons le strict respect du décret du 6 novembre 1992, article 31 régissant les PFMP : Les PLP n'ont ni à assurer de double mission ni à prendre bénévolement en charge les élèves sans stage pour cause de crise sanitaire.

Enfin, le Ministre a reconnu la légitimité de la mobilisation des collègues pour l'obtention de conditions sanitaires meilleures dans leurs établissements en permettant la mise en place d'effectifs allégés dans les lycées. Nous demandons donc que les personnels ayant exercé leur droit de retrait ne se voient pas imputer un service non fait tant que l'enquête administrative n'est pas allée à son terme. Nous demandons également le paiement des jours de grève des collègues qui ont utilisé ce droit pour obtenir une amélioration des conditions sanitaires pour les élèves et pour l'ensemble des personnels.